

TRAVAIL DISSIMULÉ, MARCHANDAGE, HYPEREXPLOITATION :



SUEZ DOIT ASSUMER SES RESPONSABILITÉS !

Depuis 2017, des travailleuses et travailleurs sans papiers, employés par la société de sous-traitance NTI (*devenue AR-ENVIRONNEMENT*), accomplissent des tâches essentielles au sein de l'industrie du traitement des déchets : tri des ordures ménagères, débouillage des machines, maintenance des fours lors des arrêts techniques des incinérateurs.

Ils et elles exerçaient ses missions essentielles à la Nation sans contrat, sans déclaration, sans équipement de protection suffisant, sans sécurité sociale, sans retraite. Le tout dans un climat de racket, chantage et harcèlement, orchestré par leur employeur et les donneurs d'ordre Veolia, Suez, Paprec, Urbaser et Engie.

Parmi eux, 24 ont décidé de rompre le silence et de saisir la justice. Deux femmes enceintes, privées de congé maternité, plusieurs accidenté·es du travail restés sans soins, faute de déclaration... Tous demandent aujourd'hui réparation devant le Conseil de prud'hommes et ont déposé plainte au pénal.

LES DONNEURS D'ORDRE SAVAIENT. ILS ONT LAISSÉ FAIRE !

Les grandes entreprises du secteur, Veolia et Suez en tête, ont eu recours à ce sous-traitant frauduleux en toute connaissance de cause. Leur obligation de vigilance leur imposait pourtant de vérifier, tous les six mois, la conformité sociale de leurs prestataires. Elles ont choisi de détourner le regard.

Aujourd'hui, elles risquent d'être condamnées, au même titre que leur sous-traitant, pour :

- travail dissimulé,
- marchandage,
- emploi de travailleur·euses sans titre de séjour,
- conditions de travail indignes,
- et discrimination systémique.



L'HYPEREXPLOITATION DES SANS-PAPIERS : UN MODÈLE ÉCONOMIQUE BIEN RODÉ ?

En tolérant ces pratiques, les géants du déchet ont fait un choix clair : celui du profit à tout prix, au mépris de la dignité humaine. Veolia, principal donneur d'ordre visé dans une première procédure, a rapidement pris ses responsabilités. En septembre 2023, à la suite de l'occupation du site XVEO Syctom, l'entreprise a accepté d'embaucher les salarié·es concernés et de fournir les documents nécessaires à leur régularisation.

Mais Suez, deuxième principal donneur d'ordre dans cette affaire, suivie de Paprec et Urbaser, reste muette.

2024 : UNE NOUVELLE VAGUE DE MOBILISATION

Treize autres salarié·es, exploité·es dans les mêmes conditions, ont saisi la justice.

À cette occasion, trois réunions de négociation ont eu lieu entre la CGT et Suez, de septembre 2024 à mai 2025.

La CGT y a porté des revendications simples :



- Accompagnement à la régularisation
- Embauche en CDI
- Reconnaissance des préjudices subis en justice.

Suez a d'abord accepté d'embaucher 7 puis 9 salarié·es... à condition qu'ils retirent leur action en justice, en échange d'une compensation financière globale au profit de la CGT, qui devra ensuite repartir l'enveloppe entre les salariés. **Un marché inacceptable !!!**

Suez s'est ensuite engagée à transmettre une position claire, par écrit, le 10 juin 2025.

À ce jour, aucune réponse n'a été reçue.

SUEZ VEUT ACHETER LE SILENCE DES SALARIÉ·ES ET DE LA CGT AVEC DES MIETTES !

Les salarié·es ne demandent pas la charité. Ils réclament justice, reconnaissance, réparation.

Ils refusent ce troc humiliant entre embauche et silence, et restent déterminés à faire valoir leurs droits :



- Régularisation administrative
- Embauche en CDI
- Reconnaissance des préjudices subis.

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS DES TRANSPORTS APPELLE LES SYNDICATS DE LA BRANCHE DES ACTIVITÉS DU DÉCHET À SE MOBILISER EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PAR TOUS LES MOYENS POUR METTRE EN ŒUVRE DES PARRAINAGES, DES PÉTITIONS, DES APPELS À LA GRÈVE.

LA FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS DES TRANSPORTS APPELLE ÉGALEMENT LES SYNDICATS DE LA BRANCHE DES ACTIVITÉS DU DÉCHET À SOUTENIR L'ACTION ENGAGÉE PAR NOTRE FÉDÉRATION ET LES SALARIÉS EN PARTICIPANT AU RASSEMBLEMENT.



LE 01 JUILLET 2025 À 9H00



AU SIÈGE SOCIAL DE SUEZ - 4 PLACE DE LA PYRAMIDE 92800 PUTEAUX



CONFÉRENCE DE PRESSE SUR LE PIQUET DE GRÈVE